



SOMMAIRE

Edito	1
Droit de mourir dans la dignité	2
Hommage aux victimes du crash	2
Naturalisation et test de français	2
Droit d'option	2
Calendrier scolaire	3
Cantine scolaire	3
Débat justice pénale	3
Soutien aux ADMR	3
Loi Santé	4
Agence française de la Biodiversité	4
Traité UE/Canada	4
Réforme des collèges	5
Questions sur le logement	5
Projet économique et social européen	5
Sport et santé	5
Thierry Braillard en visite	6
Trains, autoroutes	7
Tunnel du Chambon	8
RN 94 et RN 85	8
CAP ébénisterie	8
Billet d'humeur	8

La lettre de votre député
 Directeur de la Publication

Joël Giraud
 Crédit Photos
 © Joël Giraud
 © FDSIGE

© Assemblée Nationale-2015

Impression
 Éditions du Fournel

La lettre de votre député

JUIN 2015

Edito

Depuis plusieurs années, depuis même mon premier mandat, je défends les spécificités de l'irrigation de montagne faisant ainsi l'unanimité sur tous les bancs des députés issus des départements ruraux et de montagne. Certes, mes collègues élus des grandes métropoles et des plaines sourient quand ils me voient soulever des montagnes pour un sujet qui leur semble ... une goutte d'eau dans un océan ! Ils ignorent combien ce dossier est loin d'être anecdotique.



Canal des Herbeys (Valgaudemar) © FDSIGE

À chaque changement de Gouvernement, j'ai saisi les ministres de l'Agriculture et de l'Environnement qui se sont succédés sans que je n'arrive à faire entendre la voix de la montagne !

Ma nomination à la tête du Conseil National de la Montagne a renforcé et donné encore davantage de crédit à ma démarche. Cette fois-ci, à ma grande satisfaction, j'ai été non seulement entendu mais également écouté. Le Premier Ministre vient de me confier **une mission auprès de la ministre de l'Ecologie**, dont les objectifs et les termes ont été publiés au Journal Officiel.

Il y a au Gouvernement des ministres qui écoutent et ne font pas qu'annoncer les fiches techniques qu'on leur tend. Ségolène Royal est de ces ministres qui ont de la considération pour les parlementaires et qui prennent des décisions. Les débats budgétaires fin 2014, où j'étais intervenu fortement après avoir fait rencontrer les acteurs de cette filière à Ségolène Royal lors de sa visite à Vallouise l'été dernier l'ont convaincue que ce sujet n'était pas à laisser en friche. Ségolène Royal vient à l'écoute des territoires quand elle se déplace et ce n'est pas qu'une posture.

J'ai donc six mois pour aboutir à des conclusions et à des propositions. C'est une procédure à la fois

rare et lourde pour que le dossier soit instruit.

Les moyens de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Développement Durable ont été mis à ma disposition pour enfin sortir de l'anonymat ces thèmes prioritaires pour la vie en montagne :

l'irrigation gravitaire, les fontaines publiques, les débits réservés. Ce sont des chantiers qui impactent l'agriculture, la ressource en eau, la biodiversité et les risques naturels.

L'inquiétude est, qu'à terme, à cause de la loi sur l'eau, il n'y ait plus de canaux d'irrigation gérés collectivement par des bénévoles car les contraintes administratives et financières sont incompatibles avec ce mode ancestral de gestion économe de la ressource en eau, mais aussi de voir fermer toutes les fontaines publiques qui font le charme de nos villages car l'eau qui y coule fait l'objet d'une redevance alors que dans les deux cas, cette eau est rendue au milieu naturel.

Il s'y ajoute le problème des débits réservés où il est indispensable de trouver une solution définitive pour que certaines filières (arboriculture en premier lieu) ne soient pas la victime économique de mesures nationales inadaptées. Pour mener à bien cette mission j'ai planifié de nombreuses visites dans nos territoires, le lieu auquel l'on doit toujours penser en légiférant.

Et du Valgaudemar à l'Embrunais, du Buëch au Briançonnais mais aussi ailleurs dans la France des Massifs, dans les Pyrénées, en Corse, je serai sur le terrain.



Ségolène Royal et Gilbert Tavan Président de la Fédération des Irrigateurs Hauts-Alpins, lors de la visite de la ministre au Parc National des Ecrins

En direct de ...

Le droit de mourir dans la dignité a été rejeté par l'Assemblée Nationale. Par 89 voix contre 70 et après avoir fait décaler les votes du mardi au mercredi après-midi (car le mardi soir les députés favorables à l'ai-

de active à mourir étaient majoritaires dans l'hémicycle), l'Assemblée Nationale n'a pas adopté le 3^{ème} volet du parcours de soins de fin de vie : soins palliatifs, sédation profonde et aide active à mourir que les députés radicaux de gauche, écologistes et de nombreux dé-

putés PS souhaitaient insérer dans la loi, afin que le « suicide assisté » pour les patients en fin de vie qui le souhaitent soit reconnu comme au Québec, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, aux USA, en Suisse ... et qu'ils soient aidés à partir quand ils l'ont décidé, en pleine conscience.

Les radicaux de gauche pensent à toutes ces personnes à qui l'on refuse ainsi la liberté ultime, celle de mourir dans la dignité.

Moment solennel le mardi 24 mars à la fin des questions d'actualité quand Joël Giraud a rendu hommage, dans un silence total et pesant, aux victimes de la catastrophe du vol Barcelone – Düsseldorf, en son nom et en celui de Christophe Castaner, député des Alpes de Haute-Provence, car la veille les deux députés en alerte, attendaient de savoir sur laquelle de leur circonscription le crash avait eu lieu,

la zone initiale de recherche s'étendant des Trois Évêchés au Parpaillon. Un hommage particulier pour les lycéens de Haltern am See qui «*construisaient l'Europe de demain et ne rentreront jamais dans leurs familles*», un hommage aussi aux secouristes, pompiers des deux départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, et un hommage particulièrement appuyé aux unités de secours en montagne de Jausiers et Briançon à pied d'œuvre pour «*la tâche la plus ingrate pour*



des sauveteurs, celle de ne pas ramener de vivants à leur familles ».

Bernard Cazeneuve a, en réponse, salué à son tour en particulier les secouristes spécialisés montagne et les sapeurs-pompiers tout en précisant que la France, l'Espagne et l'Al-

lemagne travaillaient de concert afin que les familles des victimes puissent connaître la vérité rapidement sur les raisons de cette catastrophe aérienne difficilement explicable. Une vérité que l'on connaît désormais et qui rend cet accident encore plus atroce.

Naturalisation : suppression du test de langue pour les francophones. Les étrangers francophones pourraient bientôt ne plus avoir besoin de passer de test de langue pour obtenir la nationalité française, selon une proposition de loi déposée par Joël Giraud et les radicaux de gauche, adoptée le 12 mars par l'Assemblée Nationale. Actuellement, toute personne



désirant se faire naturaliser doit passer un test de connaissance de langue française, sauf si elle a suivi en France une formation en langue française visée par un

diplôme. Sans diplôme obtenu en France, la loi ne permet pas aux résidents étrangers francophones d'attester de leurs compétences linguistiques autrement que par ce test. Selon la proposition de loi, ce test de langue sera supprimé et seul l'entretien individuel en préfecture sera conservé. Une dérogation sous certaines conditions. Plusieurs députés, de gauche comme de droite, se sont félicités de cette décision.

« Ce texte met fin à l'absurdité (qui coûte 120 €) qui fait qu'il est plus facile d'être naturalisé lorsque l'on est footballeur et que l'on n'annonce que quelques mots en français que lorsque l'on est le conjoint belge d'un fonctionnaire français à Bruxelles ! »

Les députés radicaux de gauche ont échoué de peu à mettre en débat l'assouplissement de la modification du rattachement des départements aux régions de leur choix. Les radicaux de gauche ont prévenu et ils récidiveront dans tous les textes ! En effet, le découpage des régions s'étant fait, comme lors de la récente réforme, sans consultation des départements, ils ont tenté de faciliter le « droit

d'option » en remplaçant la majorité qualifiée par la majorité simple (50 %) lorsque le conseil régional d'où l'on veut partir, celui où l'on veut rentrer et le département concerné votent. Ainsi que Joël Giraud l'a indiqué il faut autoriser «*le divorce par consentement mutuel* ». Le député a toujours pensé que des rectifications marginales pouvaient concerner à la fois des départements que la fusion de régions marginalisait totalement (comme le Gard dont l'économie

est plus tournée vers le Grand Avignon que Toulouse), mais aussi des départements victimes lors de la création des régions de rattachements aberrants sur le plan économique et historique comme les Hautes-Alpes détachées du Dauphiné au motif que la Durance coulait vers la Méditerranée, sans s'apercevoir que d'autres rivières comme la Romanche ou le Drac étaient quant à elles des affluents de l'Isère. Mais le groupe socialiste a refusé que la discussion ait lieu en déposant une motion de rejet préalable du texte pour éviter qu'il ne soit abordé. Et il a fallu battre le rappel des députés PS dans les couloirs pour que la motion ne soit adoptée que par 6 petites voix d'écart, un procédé que Joël Giraud a qualifié de «*peu démocratique puisqu'il s'agit de refuser le dialogue sur un texte, démonstration de la gêne du Gouvernement sur ce sujet* ».

... l'Assemblée Nationale

Depuis son élection le 29 avril 2013 à la tête du Conseil National de la Montagne, Joël Giraud a repris avec le poids que lui donnait cette nouvelle fonction, le combat des professionnels et des territoires de montagne en faveur d'un calendrier avancé des vacances scolaires de printemps. L'objectif était de terminer ces vacances fin avril alors que les calendriers successifs n'en finissaient plus de déborder vers la mi-mai, mettant à mal l'économie montagnarde sans pour autant favo-

riser celle du littoral. Déjà, grâce à Vincent Peillon, une première bataille avait été gagnée avec l'abandon des vacances commençant en milieu de semaine à Noël et en avançant d'une semaine le calendrier des vacances d'hiver à la « mi-février » comme l'on disait autrefois. Puis le dossier a été repris avec une efficacité et une détermination totales grâce à l'écoute de Najat Vallaud-Belkacem, actuelle ministre de l'Éducation nationale. L'étude diligentée par Atout France et commanditée par Sylvia Pinel alors ministre du Tourisme, a

démontré l'impact économique dramatique de vacances de printemps trop tardives sur le chiffre d'affaires de la première destination ski au monde, la France, avec son impact sur l'emploi saisonnier et permanent et son cortège de chômeurs. L'argument a convaincu la ministre de l'Éducation nationale et le Président du Conseil National de la Montagne a mis en place une dynamique avec toutes les associations d'élus (montagne, communes stations, communes touristiques...) au-delà des clivages politiques qui a fini de convaincre la ministre du bien-fondé de cette revendication.

Aujourd'hui, pour Joël Giraud « *un Gouvernement et une ministre de l'Éducation ont enfin compris que des enfants heureux étaient aussi des enfants qui ont des parents qui travaillent et au moment où l'on parle de saisonnalité, cette mesure consolide des parcours de travail qui devenaient trop aléatoires* ».

Les députés français ont adopté en première lecture le 12 mars une proposition de loi qui vise à garantir le droit d'accès à la restauration scolaire, les cantines, pour tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.



Tous les groupes, à l'exception de l'UMP qui a qualifié ce texte « d'affichage » et précisé que la cantine n'était pas un lieu de socialisation, ont voté ce texte présenté par le groupe des radicaux de gauche. « *L'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon la situation de famille* », dispose le texte. Certaines communes, pour des raisons diverses comme la situation familiale ou le lieu de résidence, interdisent l'accès d'enfants à leurs

cantines alors que les jurisprudences condamnent toutes les discriminations.

Six millions d'élèves, la moitié des écoliers et les deux tiers des collégiens et lycéens, sont inscrits dans les cantines en France. Joël Giraud à l'issue du vote de cette proposition de loi du groupe Radical, Républicain, Démocrate, Progressiste a qualifié ce nouveau droit de « pas en avant décisif contre la pire des discriminations ».



Le texte doit maintenant être débattu au Sénat.

Joël Giraud a interrogé la ministre de la Justice sur le nécessaire raccourcissement des délais de procédures délictuelles, en moyenne de 12,6 mois, et criminelles, en moyenne de 36,1 mois, des délais pour lesquels la France a été condamnée près de 300 fois pour « infraction au délai raisonnable » par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le député s'est inquiété des conséquences en particulier pour les mineurs car ces « *délais trop longs sont totalement contradictoires avec la notion de pédagogie de la peine* ». En réponse, Christiane Taubira a rappelé que sous le précédent quinquennat le nombre de magistrats recrutés et formés a été inférieur au nombre de départs en retraite entraînant une thrombose du système. Depuis 2002 la garde des Sceaux a inversé cette tendance ce qui permettra fin 2015 au solde de redevenir positif avec l'arrivée de 340 magistrats. Quant aux greffiers, ils seront 1074 à rejoindre les juridictions, ce qui permettra de traiter plus rapidement et efficacement les affaires.

Lors du débat relatif au rapport sur l'évaluation des services à la personne, Joël Giraud est intervenu en soutien au réseau des ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) en faveur d'un meilleur encadrement de l'aide à la personne âgée ou handicapée, pour éviter des clauses abusives et abus de confiance auprès des publics fragilisés mais aussi pour professionnaliser les intervenants en vue d'éviter des accidents de travail, compte-tenu de la pénibilité, des tâches, et professionnaliser leurs parcours. Ségolène Neuville, secrétaire d'État à la Famille, aux personnes âgées et à l'autonomie a clairement indiqué sa volonté de promouvoir le professionnalisme de cette branche et d'assurer une bonne couverture territoriale des structures.

En direct de ...

En séance de nuit lors de l'examen de la loi santé, Joël Giraud a déposé sur le projet de loi santé, un amendement visant à établir par décret une liste d'hôpitaux très isolés (éloignés de plus d'une heure de route d'un centre hospitalier disposant d'un service de réanimation). L'objectif du député était clair : faire en sorte que soit financée de manière dérogatoire une réanimation dans la poignée d'hôpitaux concernés, dont le centre hospitalier de Briançon. Après avoir rappelé être à l'origine de la mise en place d'un financement pour les hôpitaux isolés, la ministre a précisé que l'idée du parlementaire allait être travaillée, mais sur le plan réglementaire, de sorte que ces hôpitaux très isolés puissent, au-delà du système de soins continus, disposer

non pas d'un plateau de réanimation complet comme dans un grand CHU, mais d'une véritable réanimation de premier niveau (comme elle existait au demeurant à Briançon jusqu'à il y a peu a précisé Joël Giraud). Il s'agit pour le député d'une avancée considérable dans ce dossier, pour lequel il va désormais travailler concrètement avec le cabinet de la ministre. Joël Giraud a fait également voter un amendement imposant aux Schémas Régionaux d'Organisation des Soins de comporter un volet transfrontalier. En commission, les conventions entre centres hospitaliers de part et d'autre d'une frontière avaient déjà fait l'objet d'une vote favorable donnant force de loi à ces conventions et, en séance, l'adoption de l'amendement du député radical de gauche, après un travail de lobbying de der-

nière minute, est passée avec avis favorable de la rapporteure et de la ministre. Concrètement les situations particulières que vivent des hôpitaux comme Briançon devront désormais être prises en compte par les agences régionales de santé. La prise en compte de la saisonnalité a également été reprise dans la loi.

En outre, dans un courrier au député daté du 7 avril, la ministre a confirmé que le centre hospitalier allait bénéficier en 2015 d'un financement national de 840 000 euros en raison du caractère isolé de son activité d'obstétrique. Tout en la remerciant, le député a attiré son attention également sur le secteur des urgences et celui de la chirurgie, tout aussi fragiles et victimes d'isolement. Le coût global de l'isolement est estimé à 3 millions d'euros.



Pour Joël Giraud, le centre hospitalier des Escartons est plus que jamais conforté dans son avenir.



274 interventions longues
254 interventions en commission en 12 mois

Les communes de montagne siègeront à l'Agence Française de la Biodiversité.

Sur les cinq représentants des collectivités qui siègeront à la future Agence Française de la Biodiversité amenée à regrouper tous les établissements publics



(Parcs Nationaux de France, Ateliers techniques des Espaces Naturels, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ... sauf l'Office de la Chasse), les communes de montagne auront une place particulière puisqu'elles disposeront d'un siège obligatoire. Ainsi en a décidé l'Assemblée Nationale après un vote unanime d'un amendement de Joël Giraud sous-amendé par Martial Saddier, député UMP de Haute-Savoie.

Ce vote a été acquis grâce à la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, qui s'en est remise à la sagesse de l'Assemblée malgré l'hostilité de la rapporteure de la loi biodiversité.

Joël Giraud, rapporteur pour avis du budget du commerce extérieur et François Brottes, président de la Commission des Affaires Économiques ont rencontré S.E. Lawrence Cannon, ambassadeur du Canada en France afin d'aborder avec lui le sujet du traité économique entre l'Union Européenne et le Canada, dont les négociations sont antérieures à celles avec les États-Unis.

Les députés ont tenu à avoir des garanties juridiques sur le fait que

ce traité ne puisse servir de Cheval de Troie aux USA mais aussi sur la reconnaissance des appellations contrôlées, les Indications Géographiques Protégées importantes pour la France des Territoires. Ils ont aussi abordé le mécanisme de règlement des différends qui constitue un point de blocage, la France ne pouvant accepter qu'au nom de ce système lui soit imposé un ordre commercial mondial. Une rencontre franche et déterminée avec un homme qui fut longtemps député et ministre des Affaires Étrangères de son pays.



... l'Assemblée Nationale



Bruno Le Roux, Président du Groupe Socialiste Républicain et Citoyen et Barbara Pompili, Co-Présidente du Groupe Ecologiste avec Joël Giraud

Réforme des collèges : Lors d'une conférence de presse des groupes socialistes, radicaux et écologistes, Joël Giraud a défendu la réforme en insistant sur le rôle d'ascenseur social qui doit redevenir celui du collègue et préfère l'extension de l'apprentissage des langues pour tous plutôt que l'actuel système trop élitiste. En tout cas le statu quo serait inacceptable. En sortie de collège, la France continue à occuper le bas du tableau des pays européens, même désormais en mathématiques !

Joël Giraud a posé mardi 5 mai en séance de nuit, deux questions à Sylvia Pinel, ministre du Logement sur deux sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord le Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour la réhabilitation de logements dans les communes rurales qui est selon Joël Giraud trop restrictif quant aux critères de sélection des communes (potentiel de logements, nombre minimal de services et équipements, ...). En effet, seules 6000

communes peuvent de ce fait en bénéficier en France dont 30 dans les Hautes-Alpes alors que les besoins sont immenses. Le député avait d'ailleurs déposé plusieurs amendements en ce sens.

Sylvia Pinel a entrouvert la porte à l'extension du système et annoncé une évaluation du dispositif préalable à l'éventuelle extension du système lors de la prochaine loi de finances où les députés radicaux de gauche ont déjà annoncé qu'ils récidiveraient en termes d'amendements en faveur de cette extension.

Autre sujet de préoccupation du député, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la réhabilitation des logements notamment des propriétaires modestes où les Opérations Publiques d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) se heurtent à l'insuffisance des moyens de l'ANAH. Là, la réponse a été très claire : 70 millions de crédits vont être débloqués et il appartient aux territoires concernés de se mobiliser pour pouvoir élargir à ces moyens importants afin qu'ils irriguent tout le territoire.



Joël Giraud interpelle la ministre du Logement



Mercredi 6 mai : l'ordre du jour était consacré au débat sur le projet économique et social européen de la France. Joël Giraud est intervenu à plusieurs reprises au nom des députés de son groupe sur le programme de stabilité de la France pour 2015/2018. Malgré les indicateurs positifs avancés par tous les économistes, notamment en ce qui concerne la croissance de son PIB, la France va devoir trouver 4,4 milliards d'économies supplémentaires pour 2015, en raison de la faiblesse durable de l'inflation. Effort qu'il conviendra de pour-

suivre voire d'amplifier en 2016 et 2017. Les radicaux de gauche se demandent cependant si ce montant ne pourrait pas être revu à la baisse compte tenu d'une part du surplus de croissance et des recettes attendues qu'a annoncé la Commission et d'autre part du caractère exceptionnel de la durabilité de l'inflation.

Joël Giraud a profité de ce débat pour faire le point sur deux sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur : la taxe sur les transactions financières et la réforme bancaire européenne. Concernant la taxe sur les transactions financières, il a souhaité savoir où en était l'élabora-

tion de la nouvelle directive qui permettra de rendre applicable au 1^{er} janvier 2016 cette taxe qui doit générer 30 à 35 milliards d'euros par an et réguler les marchés. Sur ce sujet le ministre des Finances a constaté un certain retard mais l'étude menée par le groupe de travail au sein de la commission devrait aboutir en fin d'année.

Quant à la réforme bancaire européenne, autrement dit la séparation des activités commerciales et d'investissement qui vise à endiguer les risques d'une crise prochaine, un travail précis est mené et devrait prochainement aboutir à l'élaboration d'une directive.



Activité de Joël Giraud
1420 amendements signés en 12 mois

Vendredi 10 avril, les députés ont voté à l'unanimité un amendement sur la

prescription de l'activité physique par les médecins pour les patients atteints d'une maladie de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une

activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Cette adoption est une grande avancée pour les patients et vient conforter le travail de l'association Cami sport et cancer depuis plusieurs années.

Du côté du...



À l'invitation du député Joël Giraud, le secrétaire d'État aux Sports Thierry Braillard a été accueilli le 27 février dans les Hautes-Alpes.

Il a inauguré en fin de matinée à Montgenèvre la statue commémorant le 1^{er} concours international de ski en 1907 puis le centre thermoludique Durancia avant de participer à l'opération « pour que la montagne reste un plaisir ».

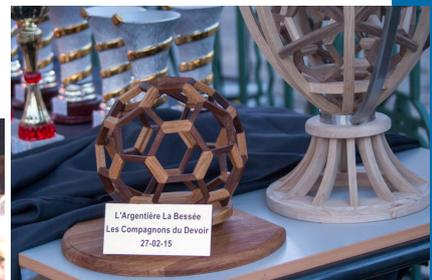
C'est sur ce thème de la sécurité en montagne, après les terribles avalanches qu'a connu le département des Hautes-Alpes, qu'il a tenu une table ronde à Briançon avant d'inaugurer la piscine de la Salle-Les-Alpes et de regagner L'Argentière-La Bessée à l'occasion d'un rassemblement de jeunes sportifs et de compétiteurs de haut niveau.

A cette occasion, les Compagnons du Devoir ont préparé un chef d'œuvre, un ballon en bois symbolisant l'Euro de foot 2015, un sport que pratique le ministre et dont c'est la passion.



Le ministre a également signé la pétition en faveur du maintien du train de nuit et de la ligne des Alpes.

En quittant les Hautes-Alpes, le samedi matin, Thierry Braillard a fait une halte à La Bâtie Neuve pour saluer les associations sportives des communes de la Vallée de l'Avance.



107 questions écrites
au cours des
12 derniers mois

Joël Giraud a posé de nombreuses questions écrites, notamment sur les sujets suivants : L'administration des vaccins par les sages-femmes et les pharmaciens, la réglementation applicable au taux de TVA pour les prestations d'avocats, l'absence de la sécurité civile et des sapeurs-pompiers dans le débat relatif à l'organisation territoriale de la République, la nécessaire revalorisation de la formation des masseurs kinésithérapeutes, la modification des conditions du cumul emploi-retraite, l'organisation des soins infirmiers particulièrement en zone rurale et en zones touristiques de montagne, la baisse des dotations aux collectivités locales, les dangers de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus, les franchises médicales, la prise en compte du critère de pénibilité, le calcul de la taxe d'habitation et de l'impôt foncier, la double cotisation sociale pour professionnels indépendants pluriactifs, ...

Toutes les questions et les réponses sur : http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA267336

Face aux attaques répétées du loup, Joël Giraud est solidaire du désarroi des agriculteurs. Pour lui, la cohabitation avec le prédateur n'est désormais plus possible. Il faut absolument trouver le moyen de protéger les troupeaux, notamment en élargissant la notion d'autodéfense pour les autorisations de tir. En outre, les mesures qui sont appliquées pour les troupeaux ovins et caprins doivent être étendues aux bovins.

... département

Guillaume Pepy, président de la SNCF a réuni le 13 mai les parlementaires de la région PACA pour qu'ils puissent lui faire part des difficultés rencontrées sur le réseau. Les Hautes-Alpes étaient bien représentées puisque la sénatrice Patricia Morhet-Richaud et le député Joël Giraud assistaient à cette rencontre. En réponse à une question du député qui s'inquiétait



des problèmes de qualité de service à bord des trains de nuit, le président a répondu qu'il reprenait en mains ce dossier pour améliorer une situation qui se

dégrade. Sur les désordres qui ont touché la ligne cet hiver le député-maire de l'Argentière a demandé que l'on revienne à une gouvernance avec un cadre polyvalent ayant autorité sur l'ensemble des services de la ligne des Alpes car les dysfonctionnements constatés ont démontré l'incapacité du système éclaté à répondre en cas d'incident dans les Alpes. Guillaume Pepy lui a indiqué que l'on reviendrait à un système de ce type sur cette ligne car il partageait l'analyse du député.

Parallèlement, Joël Giraud demeure vigilant quant aux travaux de la commission Duron sur les Trains d'Équilibre du Territoire dont notre train de nuit et soutient les collectifs de défense du train de nuit et de la ligne des Alpes.

Record jamais égalé !
Le 26 mars, en questions

orales sans débat, les Hautes-Alpes ont été à l'ordre du jour de trois questions. Outre celle de Joël Giraud (PRG) sur le

CAP Ebénisterie, Marie-Noëlle Battistel (PS) est intervenue sur les travaux de la RN 85 Gap-Grenoble et enfin François Sensi (PC) sur la desserte ferroviaire des Hautes-Alpes.

Le député des Hautes-Alpes, dont on se souvient qu'il avait au moment du débat sur l'écotaxe poids lourds, fortement regretté que la privatisation en son temps par le gouvernement de droite des autoroutes empêche la mise en place de cette taxe destinée à financer les infrastructures routières, a été choisi parmi huit députés pour siéger au groupe de travail qui a planché sur la renégociation des contrats en cours et envisagé plusieurs hypothèses parmi lesquelles le rachat des concessions autoroutières. Ce groupe de travail s'est réuni toutes les semaines à huis clos. La première et seule mesure annoncée publiquement a été la suspension de l'augmentation des péages qui était prévue au 1^{er} février.

Le danger des fausses bonnes idées et des analyses incomplètes, c'est sans doute l'enseignement principal qu'il faut tirer de la difficile mission qui a été confiée aux parlementaires. Analyse incomplète car l'autorité de la concurrence, d'abord, en parlant de profits inconsidérés alors que les taux de rentabilité des concessionnaires variaient entre situa-

tion confortable, sans plus, et même, dans un cas, très limite, a faussé le débat dans l'opinion publique. La fausse bonne idée aussi, celle de la résiliation. Car la vente des autoroutes aux sociétés concessionnaires organisée à l'époque par le Premier Ministre Dominique de Villepin pour renflouer les caisses de l'État, s'est faite par des contrats juridiquement bétonnés, sans clause de revoyure, des « concessions perpétuelles » moralement peu acceptables mais inattaquables sur le plan juridique. Il aurait fallu déboursier 40 milliards pour résilier ces concessions. Alors la mission parlementaire avait le choix : jeter l'éponge tout de suite (certains l'ont fait) ou se positionner en appui de la difficile négociation entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour en tirer le maximum... cela a été le choix de Joël Giraud.

Aujourd'hui ce travail est achevé :

- 3,2 milliards d'euros de travaux vont être réalisés par les sociétés concessionnaires sans augmentation nouvelle de péages et sans appel aux financements publics, travaux réalisés à plus de 50% par des entreprises non liées aux sociétés conces-

sionnaires pour éviter des rendements cachés,

- 1 milliard d'euros sur la durée des concessions versés à l'Agence de financement des infrastructures, un élément important dans un département comme les Hautes-Alpes où les routes et le rail ont besoin de travaux urgents et réguliers,



- 200 millions d'euros destinés à financer le développement des projets de transports écologiques,

- Mise en place d'une clause de révision des concessions actuelles avant leur prolongation pour le plan de relance afin d'ajuster la durée de la concession s'il y a surprofit, une clause qui sera désormais insérée dans toutes les concessions et qui constitue un garde fou jamais obtenu jusqu'alors.

La loi MACRON, grâce à des amendements que le député a fait adopter, a renforcé le pouvoir de régulation de l'autorité de régulation du ferroviaire, en l'étendant aux autoroutes afin d'éviter toute dérive.

Alors certes, le grand soir des autoroutes gratuites n'est pas arrivé, mais cette mission a œuvré en faveur d'une moralisation d'un secteur jusqu'alors livré à la loi de la jungle, tout en le faisant contribuer à la relance de l'investissement et de l'emploi.

Fermeture du tunnel du Chambon : Depuis l'accélération des désordres qui ont conduit à la fermeture de la route Grenoble-Briançon, les difficultés sont grandes. Le conseil départemental de l'Isère a rapidement mis en oeuvre une procédure de mise en chantier, mis en place des navettes par barge sur le lac Chambon et demandé d'étudier une prolongation d'une piste forestière sur la berge du lac. Joël Giraud, présent

sur le terrain avec d'autres élus hauts-alpins a salué la réactivité du président du conseil départemental de l'Isère et insisté, devant les désordres géologiques, sur la nécessité d'avoir une alternative pérenne en cas de nouveau problème. En complément, le député, qui suit le dossier de près, cherche à faire tomber à 10 € (au lieu de 43,50 €) le prix du passage au tunnel du Fréjus et a écrit en ce sens au Directeur Général de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus. Il a également rencontré trois

ministres : à Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, il a demandé si un pont flottant militaire était disponible et déployable sur le site, à Emmanuel Macron, ministre de l'Économie et à sa secrétaire d'État chargée des entreprises Carole Delga, il a demandé une exonération totale des charges fiscales et sociales pendant la durée de fermeture de l'axe pour toutes les entreprises de la Haute Romanche et pour celles liées au tourisme dans l'ensemble du Briançonnais. Enfin, devant la détresse des malades qui se voient opposer par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Alpes une obligation d'autorisation préalable pour les soins à Grenoble car le kilométrage dépasse 150 km avec la déviation, il a demandé à la CPAM la mise en place d'une dérogation tant que la route ne sera pas réouverte.

Ségolène Royal s'est engagée auprès de Joël Giraud sur la rapide mise en chantier du carrefour de Chorges sur la RN 94 pour lequel elle a débloqué 400.000 € d'autorisation d'engagement aux côtés des 800.000 € de la Région et du Département. L'objectif est la mise

en service de ce rond-point au printemps 2016.

Concernant la sécurisation des berges du Drac dans le cadre de l'aménagement de la RN 85, un des sites sera mis en chantier dès 2015 et les six autres au printemps 2016.

La ministre affirme dans son courrier sa vigilance pour que « le rythme de la mise en place des

crédits nécessaires à la réalisation des travaux permette de respecter ce calendrier ».



26 mars sur le projet de fermeture à la rentrée prochaine du CAP Ebénisterie actuellement enseigné au lycée professionnel d'Embrun, établissement qui a inventé depuis plus de trente ans les formations pluriactives. Alors que cette formation participe d'une offre complémentaire et diversifiée qui trouve toute sa place dans un département où la pluriactivité est indispensable au déve-

loppement économique et à l'emploi local, cette nouvelle est tombée comme un couperet d'autant que les critères qui justifient cette fermeture sont purement « mathématiques » et totalement déconnectés de la réalité du territoire, critère principal qui a été oublié dans un département fortement touristique où l'acquisition d'un savoir-faire en artisanat d'art est un atout supplémentaire. Le député a demandé un nouvel examen avec un éclairage différent, celui du territoire, et l'abandon de ce projet de fermeture. Malheureusement, la Région PACA a d'ores et déjà avalisé cette fermeture. Le combat va donc être des plus difficiles.

Joël Giraud a interpellé en séance la ministre de l'Éducation nationale, le jeudi

Billet d'humeur d'un député laïc, quand la RATP avant de revenir sur sa décision, refusait d'afficher un concert des Prêtres en faveur des Chrétiens d'Orient. *Pour la RATP, dénoncer un génocide porte atteinte à la laïcité ou la continuité d'une « histoire française ». En incluant les opérations humanitaires relatives aux génocides religieux dans la catégorie des publicités à caractère confessionnel et les génocides ethniques dans celle des publicités à caractère politique, la RATP a une interprétation de la laïcité qui conforte au mieux l'indifférence vis-à-vis de ces tragédies, au pire qui constitue une indifférence coupable. Les mêmes états d'âme n'ont pas empêché l'entreprise de mettre à disposition une rame du tramway T1 St Denis-Bobigny le 1^{er} septembre 2011 pour évacuer un camp de Roms dont des enfants sans leurs parents. Sans doute au nom du principe de laïcité. Finalement l'histoire de la RATP est une « histoire bien française ». La SNCF a fini, elle, par s'excuser pour le transport des juifs pendant la seconde guerre mondiale.... Mais la Compagnie du Métropolitain de Paris ne l'a pas fait. Sans doute s'agissait-il d'une application du principe de laïcité vis-à-vis de la Shoah. Entre 1942 et 1944, près de 7000 enfants juifs de l'agglomération de Paris, un record qu'aucune ville n'a égalé en Europe, ont été déportés vers les camps de la mort. Alors de la neutralité au zèle, n'y-a-t-il pas quelquefois une frontière trop ténue ?*

Joël Giraud

**Votre député
à votre service**

Permanence Parlementaire de Joël Giraud
Député des Hautes-Alpes
10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée
tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73
jgiraud@assemblee-nationale.fr - Blog : jgiraud.typepad.fr

